

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 415

**SOUS-AMENDEMENT**

présenté par  
M. Carbonnel et M. Fayssat

à l'amendement n° 326 de M. Jacobelli

-----

**APRÈS L'ARTICLE 2**

Après le mot :

« Florange »,

insérer les mots :

« en comparaison avec d'autres sites sidérurgiques nationaux présentant des caractéristiques similaires ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à élargir le périmètre du rapport en introduisant une analyse comparative permettant de contextualiser la situation économique du site de Florange.